Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 035-213502784-20260623-V_DEL_2026_048-DE

Saint-Grégoire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2026

Date de convocation : 16 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt deux juin, à 20h00 , les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Grégoire, convoqués conformément aux articles L.2121-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en mairie, sous la présidence de REMOISSENET Laëtitia.

Etaient présents :
REMOISSENET Laëtitia, DU MOTTAY Éric, PASQUET Nathalie, GALLIER Maxime, VINET Liliane, AMELOT Delphine, MOREL Christian, DUCIEL Christine, AMPIGNY Joby, CHUBERRE Philippe, SIMON Didier, CHAMART-LEJEUNE Marie-Hélène, PERROT Olivier, GREIVELDINGER Jacques, LORHO Mathieu, POSTEC Christelle, LE BOURHIS Sandra, DE VERGIE Guillaume, ROUX Émeline, LOCATELLI Sandrine, PEDRON Jordane, DEFRANCE Matthieu, MAIER Charles, ALIAGA Marie, BADEA Sabina

Absent(s) excusé(s) :
GUYOT Jean-Yves (Mandataire REMOISSENET Laëtitia), BENOIST Florence (Mandataire AMELOT Delphine), BABES Anca (Mandataire MOREL Christian), CHARDINNE-DELISLE Laurène (Mandataire GALLIER Maxime)

MOREL CHRISTIAN a été nommé(e) secrétaire de séance.

N° V_DEL_2026_048 DOMAINE ET PATRIMOINE - ACQUISITION BD 258 (LES FRIES) AUPRÈS DES CONSORTS COMMUNIER

(Rapporteur : DU MOTTAY Éric)

***VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2241-1,*

***VU** le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 1111-1 relatif à l'acquisition à l'amiable par achat,*

***VU** le code civil,*

***VU** l'offre de vente présentée par les consorts COMMUNIER le 24 avril 2026,*

***CONSIDÉRANT** la volonté de la Commune de se porter acquéreur de la parcelle BD 258 appartenant aux consorts COMMUNIER,*

***CONSIDÉRANT** la présentation en Commission Générale du 15 juin 2026.*

Chers collègues,

Les consorts COMMUNIER nous ont informés de leur intention de céder leur propriété cadastrée section BD numéro 258 située au lieu-dit Les Fries à Saint-Grégoire, dont le détail parcellaire est le suivant :

Références cadastrales	Zonage PLUi	Contenance cadastrale

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 035-213502784-20260623-V_DEL_2026_048-DE

BD 258	N	2ha 12a 56ca

Cette parcelle est actuellement louée au moyen d'un bail rural au profit de M. Jean-Marie LEHAGRE pour un usage agricole.

Dans le but d'assurer la maîtrise foncière des parcelles situées aux abords du franchissement du canal récemment réalisé, il est proposé d'acquérir la parcelle BD 258 au prix de 10 628€ net vendeur, et de maintenir l'exploitant en place.

Étant précisé que les frais annexes sont à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

1°/ d'AUTORISER l'acquisition de la parcelle cadastrée section BD numéro 258 au prix de 10 628€ (soit 0,50 € / m²) auprès des consorts COMMUNIER, et de maintenir le locataire en place ;

2°/ de DIRE que la vente sera établie sous forme d'acte authentique notarié et que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

3°/ d'AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

4°/ de PRÉCISER que ladite acquisition, une fois effective, sera mentionnée dans le bilan des acquisitions acté par délibération et annexé au compte financier unique et ce, conformément à l'article L. 2241-1 susvisé.

VOTE : UNANIMITE 29 POUR

Fait à Saint-Grégoire le 23 juin 2026

Le Maire,
REMOISSENET Laetitia

Secrétaire de séance,
MOREL Christian